

Cahier des charges du circuit Fédéral de
compétitions – Ligue de Bretagne de Surf
Breizh SUP Tour - BST

Sommaire

PRINCIPE GENERAL DU CIRCUIT BREIZH SUP TOUR - BST	3
CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU BST	5
ENGAGEMENTS RECIPROQUES.....	6
INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS	8
PRICE MONEY	9
DOCUMENTS A ENVOYER OBLIGATOIREMENT APRES LA COMPETITION.....	10



PRINCIPE GENERAL DU CIRCUIT BREIZH SUP TOUR - BST

1. Le **circuit « BST »** est constitué d'un ensemble de compétitions agréées par la Ligue de Bretagne de Surf (LBS) et par extension par la Fédération Française de Surf (FFS). Leurs étapes sont *réparties sur l'ensemble du territoire Breton* à des dates déterminées en fonction des calendriers régionaux, nationaux et internationaux.
 - a. Si le circuit comporte moins de 3 étapes le classement final sera réalisé à partir des résultats de toutes les compétitions du circuit.
 - b. Si le circuit comporte 4 ou 5 étapes 1 discard par compétiteur sera prise en compte (classement sur les résultats 3 ou 4 étapes donc).
 - c. Si le circuit comporte 6 étapes ou plus 2 discards par compétiteurs seront alors prises en comptes (*classement basé sur le nombre de compétition MOINS deux évènements – absences ou plus mauvais résultats*).
2. Le **classement officiel** du circuit BST récompensera les *3 meilleurs classés* dans les différentes catégories (Cf. point 4) sur des planches de 14 pieds et moins. Par ailleurs seront récompensés à l'issue de ce circuit les *3 meilleurs clubs* (score cumulé des points obtenus par TOUS les compétiteurs du club).

3. Le classement du Breizh SUP Tour est basé sur le ranking individuel à chaque étape. Arbitrairement les points suivant sont attribués à chaque compétiteur en fonction de son classement obtenu à chaque étape :

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	1000	41	280	81	128	121	74	161	34
2	860	42	275	82	126	122	73	162	33
3	730	43	270	83	124	123	72	163	32
4	670	44	265	84	122	124	71	164	31
5	610	45	260	85	120	125	70	165	30
6	583	46	255	86	118	126	69	166	29
7	550	47	250	87	116	127	68	167	28
8	528	48	245	88	114	128	67	168	27
9	500	49	240	89	112	129	66	169	26
10	488	50	235	90	110	130	65	170	25
11	475	51	230	91	108	131	64	171	24
12	462	52	225	92	106	132	63	172	23
13	450	53	220	93	104	133	62	173	22
14	438	54	215	94	102	134	61	174	21
15	425	55	210	95	100	135	60	175	20
16	413	56	205	96	99	136	59	176	19
17	400	57	200	97	98	137	58	177	18
18	395	58	195	98	97	138	57	178	17
19	390	59	190	99	96	139	56	179	16
20	385	60	185	100	95	140	55	180	15
21	380	61	180	101	94	141	54	181	14
22	375	62	175	102	93	142	53	182	13
23	370	63	170	103	92	143	52	183	12
24	365	64	165	104	91	144	51	184	11
25	360	65	160	105	90	145	50	185	10
26	355	66	158	106	89	146	49	186	9
27	350	67	156	107	88	147	48	187	8
28	345	68	154	108	87	148	47	188	7
29	340	69	152	109	86	149	46	189	6
30	335	70	150	110	85	150	45	190	5
31	330	71	148	111	84	151	44	191	4
32	325	72	146	112	83	152	43	192	3
33	320	73	144	113	82	153	42	193	2
34	315	74	142	114	81	154	41	194	1
35	310	75	140	115	80	155	40	195	1
36	305	76	138	116	79	156	39	196	1
37	300	77	136	117	78	157	38	197	1
38	295	78	134	118	77	158	37	198	1
39	290	79	132	119	76	159	36	199	1
40	285	80	130	120	75	160	35	200	1

Dans chaque catégorie, le compétiteur qui à l'issue de l'ensemble des compétitions a le plus grand total de point se verra décerner le titre de « Vainqueur du Breizh SUP Tour » de la saison sportive concernée.

4. En 2018 des titres seront décernées dans les catégories suivantes :

Hommes et Femmes en 2018
moins de 15 ans (jusqu'à 2004)
Cadets (2003 et 2002)
Juniors (2001 et 2000)
Masters (1982, 1981, 1980, 1979, 1978)
Grand Masters (1977, 1976, 1975, 1974, 1973)
Kahunas (1972, 1971, 1970, 1969, 1968)
Grand Kahunas (1967 et avant)
Open (tous les âges)

Nb1 : Un classement 12'6 pourra être réalisé par la Ligue de Bretagne de Surf mais il restera officieux et ne décernera pas de titre officiel.

Nb2 : Libre à l'organisateur sur chaque événement de prévoir ou non un classement et des podiums pour les catégories 12'6.

5. Chaque étape est **obligatoirement organisée par une structure affiliée à la Fédération Française de Surf**. (Ou du moins en collaboration avec une telle structure).
6. Le **format de chaque étape est libre** quant au type de race proposé (« Course Technique », « Longue Distance –Flat ou Downwind ») dont les caractéristiques sont définies par le règlement. Pour rappel le parcours d'une Course Technique mesure au maximum 8 km et celui d'une Longue Distance ne doit pas aller au-delà de 30 km (Dépasser les 20km doit rester exceptionnel).

7. Chaque étape est organisée sur une journée.

Si l'organisateur souhaite organiser un événement sur deux jours alors seule une des races comptera pour le classement « Breizh SUP Tour » de la saison sportive en cours.

8. Le **nombre d'étapes** est défini chaque année par la Commission Régionale SUP une fois la date limite des dossiers de candidature passée.

CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU BST

Les candidatures pour les étapes du BST **doivent parvenir** au coordinateur régional de l'Equipe Technique Régionale (ETR) à l'adresse suivante : etrliguebzhsurf@gmail.com.

Ce dernier les fera suivre au responsable de la Commission Régionale SUP avant la date limite fixée lors de l'appel à candidatures.

Ladite commission, de concert avec le Cadre Technique Fédéral régional, décide de l'attribution des étapes en veillant à les répartir équitablement sur l'ensemble du territoire régional Breton.

Les structures organisatrices candidates **doivent impérativement fournir** à l'ETR les documents suivants :

1. Les plans des courses (le plan principal doit être accompagné par le plan des courses possibles en cas de conditions météorologiques défavorables).
2. La copie du dossier de déclaration d'événement nautique à la DDTM.
3. Le projet Global de l'événement avec présentation du programme prévisionnel.
4. A défaut des arrêtés municipaux définitifs (souvent fournis en dernière minute), l'ETR SUP souhaite voir un document apportant une preuve tangible de l'accord de la municipalité qui accueillera la compétition sur son domaine public.

De plus l'organisateur s'engage sur le tarif maximum d'inscription qu'il demandera. La Ligue de Bretagne de Surf recommande qu'il ne dépasse pas 20 euros. Si un panier repas est proposé il pourra s'élever à 25 euros.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Dans le cadre spécifique de l'organisation du circuit « Breizh SUP Tour » **chaque organisateur s'engage sur les points suivants :**

1. Il s'engage à *appliquer le Règlement Fédéral SUP Race* de l'année en cours.
2. Il s'engage à *faire valider son plan de communication* et de promotion par la Ligue de Bretagne de Surf. Et plus particulièrement à :
 - a. *Intégrer* à ses supports de communication *les visuels de la charte graphique du Breizh SUP Tour* de la saison sportive concernée (visuels fournis par la LBS).
 - b. Partager les communications Facebook de la Ligue de Bretagne de surf relative à l'évènement organisé dans les 24h après publication.
 - c. A faire de la page Facebook « [Ligue Bzh Surf](#) » le coorganisateur de l'évènement Facebook créé pour mettre en avant l'étape du Breizh SUP Tour.
3. Il s'engage sur la présence promotionnelle de la Ligue de Bretagne de Surf & de la FFS. *Le logo de chacune de ces entités doit être présent* sur le site de l'évènement et sur les affiches.

La signalétique de la LBS, celle de la FFS ([toutes deux fournies par la LBS en cliquant ici](#)) doivent rester visiblement en place sur le site de la compétition, à l'exclusion de celle de toute autre ligue régionale/fédération. La LBS fournira à la structure co-organisatrice les éventuel autres logos et visuels a situer sur les supports de communication.

4. Il s'engage à *assurer l'organisation matérielle de la compétition*.
5. Il s'engage à valoriser les partenaires officiels de la LBS & de la FFS, tant en matière d'équipement que de communication. Ainsi :
 - a. Les partenaires officiels du circuit Breizh SUP Tour de la saison sportive concernée sont obligatoirement représentés sur tous les éléments ou supports de communication et de promotion des épreuves Coupe de Bretagne ainsi que sur les lycras des compétiteurs.
 - b. L'organisateur d'une étape du Breizh SUP Tour peut conclure ses propres partenariats, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les partenariats LBS/FFS. Il doit recevoir l'autorisation de la LBS pour faire figurer ses propres partenaires sur les éléments ou support de promotion de la compétition.
 - c. Aucun organisateur ne peut s'approprier la commercialisation et l'image « Breizh SUP Tour - BST » pour sa propre prospection commerciale et sponsorship sans autorisation préalable de la LBS.



En tant que garante de la bonne organisation technique de la compétition vis-à-vis de ses licenciés, **la LBS s'engage sur les points suivants :**

Au titre de l'organisation générale de la compétition :

Elle désigne pour chaque compétition un représentant de la LBS au titre de la représentation fédérale.

Après réception des résultats envoyés par l'organisateur, elle met à jour le classement général du Breizh SUP Tour.

Au titre de la promotion :

Elle participe à l'habillage du site de compétition avec deux oriflammes FFS & des visuels de la LBS et les autres supports de communication spécifiques aux partenaires LBS/FFS.

Elle fournit à la structure organisatrice les visuels correspondant à la charte graphique du circuit régional (BST) de la saison sportive ainsi que son logo et celui de ses partenaires devant apparaître sur les supports de communication.

Elle fournit à la structure organisatrice des documents lui permettant de promouvoir son événement & de cadrer la recherche, le démarchage de partenaires potentiels.

Au titre de la communication :

Elle s'engage à relayer les informations (communiqués et dossiers de presse) fournies par le club organisateur.

Elle s'engage à diffuser les résultats des compétitions auprès des médias et à initier toute action visant à la promotion des compétitions du « Breizh SUP Tour ».

INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS

La participation au circuit de Breizh SUP Tour est libre d'accès dans la catégorie de planche autorisée, ouverte à tout licencié ayant validé sa licence FFS (compétition ou éducateur) pour l'année en cours et s'acquittant du droit d'inscription.

Les compétiteurs s'inscrivent à chaque étape du circuit Breizh SUP Tour en suivant les modalités d'inscription définies par chaque organisateur.

Dans le cas où le nombre de concurrents serait limité, les engagements sont validés au fur et à mesure de la réception des frais d'inscription (Date du virement ou cachet de la poste faisant foi) sans exception possible.

PRICE MONEY

Les organisateurs sont libres de prévoir des récompenses.

Les récompenses, quelle que soit leur nature, doivent être impérativement distribuées à l'issue de chaque journée de compétition.

L'ETR & la Commission régionale SUP peuvent prévoir de doter le circuit « Breizh SUP Tour ».

Cette dotation officielle, obligatoirement annoncée dès le début de saison, est remise aux vainqueurs en fin d'année sportive.

DOCUMENTS A ENVOYER OBLIGATOIREMENT APRES LA COMPETITION

Les résultats doivent obligatoirement être adressés par mail au coordinateur régional de l'Équipe Technique Régionale (etrliguebzhurf@gmail.com) sous forme d'un fichier informatique .xlsx et dans un délai maximum de cinq jours après la compétition.

En tête du fichier.xlsx figurent le lieu, la date de la compétition, le type de course (Course Technique ou Course Longue Distance) et la mesure kilométrique du parcours de course.

Pour chaque compétiteur, le fichier informatique .xlsx doit comporter les informations suivantes dans cet ordre de colonnes :

1. Classement
2. Nom
3. Prénom
4. Numéro de licence (6 chiffres, sans mention de l'année)
5. Genre (H ou F)
6. Année de naissance
7. Catégorie
8. Club
9. Temps

Rappel du règlement au sujet des classements :

Lorsqu'une Course Technique est organisée avec des séries (*Chapitre 2 article 2 1° du règlement SUP race de la FFS*) le premier de la petite finale est classé APRES le dernier de la grande finale quel que soit le temps effectué.